

HAUT-CHABLAIS INTERCO S'LO
EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-074

OBJET :

*Création d'une commission de
contrôle financier*

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril, le conseil communautaire de Haut-Chablais Interco, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 17 avril 2026

Présents :

Mmes THORENS Valérie, MARULLAZ Aube, JAUD Emilie, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, GRENAT Maryse et LUCHINI Karine
MM. BERGER Jean-François, BAUD Philippe, BÉARD Patrick, VINET Philippe, CHALENCON William, CORBET Nicolas, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, MEYNET Frédéric, FROSSARD Nicolas, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, MORAND Yann, BAUD Mickaël, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérard

Résultat du vote :

votants :30
pour :30
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth à Mme THORENS Valérie,
- par M. TAVERNIER Alexis à Mme JAUD Emilie,
- par M. MUDRY Benoît à M. VINET Philippe,
- par Mme TRABICHET Yannick à M. MEYNET Frédéric,
- par M. VUATTOUX Rémy à M. FROSSARD Nicolas

Monsieur MORAND Yann a été élu secrétaire de séance.

Vu l'article R.2222-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R.2222-1 sont en outre examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du conseil municipal ou du conseil de l'établissement »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- désigne les membres suivants à la commission de contrôle financier :
 - Gérard LOMBARD
 - Yannick TRABICHET
 - Célia BERNAZ
 - Émilie JAUD
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Jean-François BERGER

Le secrétaire de séance
Yann MORAND

